

LONGCHAMP
ASSET MANAGEMENT

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

LONGCHAMP PATRIMOINE FUND

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

■ Sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>rapport d'activité</i>	11
<i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</i>	15
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	16
comptes annuels	20
<i>bilan</i>	21
<i>actif</i>	21
<i>passif</i>	22
<i>hors-bilan</i>	23
<i>compte de résultat</i>	24
<i>annexes</i>	25
<i>règles & méthodes comptables</i>	25
<i>évolution actif net</i>	30
<i>compléments d'information</i>	31
inventaire	44

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE SA 32, rue du champ de Tir - 44300 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Crystal Park - 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts S, I et A) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum, une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de l'€STR+1,085% pour les parts S, I et A notamment par la sélection de fonds (ci-après « OPC ») principalement à objectif de performance absolue.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est :

Part S : l'EuroSTR ou €STR capitalisé +1,085%

Part I : l'EuroSTR ou €STR capitalisé +1,085%

Part A : l'EuroSTR ou €STR capitalisé +1,085%

Cet indicateur est exprimé en euro et tient compte de la capitalisation des intérêts.

La gestion du FCP n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner de l'indicateur de référence.

L'indicateur de référence est l'EuroSTR capitalisé (« €STR ou Euro Short-Term Rate »).

L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STER bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

Le FCP vise à réaliser une performance régulière et peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles grâce à une allocation de conviction et une gestion dynamique.

Univers d'investissement

Le FCP pourra investir jusqu'à 100 % maximum de son actif net en OPC de droit français ou étranger, dont jusqu'à 30% en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

La gestion reposera principalement sur une allocation dans une série d'OPC à objectif de rendement absolu.

Les stratégies implémentées par les gérants des OPC sélectionnés seront des stratégies actions (0%-60%), de taux (0%-60%), d'arbitrage d'obligations convertibles (0%-40%), d'arbitrage de fusions-acquisitions et de situations spéciales (0%-30%), de trading quantitatif (0%-20%) et des global macro (0%-20%). L'objectif de gestion de ces OPC sera, principalement, de réaliser une performance absolue et peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles.

Bien que l'univers présente une grande diversité d'approches et de techniques de gestion, la nomenclature suivante décrit les grandes familles de stratégies investissables :

- Les stratégies actions regroupent les stratégies long/short actions (qui peuvent prendre des positions aussi bien acheteuses que vendeuses sur des titres sélectionnées et dont l'exposition nette résultante pourra être variable et différente de 100%) ainsi que des stratégies de gestion traditionnelles (qui s'interdisent la vente à découvert, affichant ainsi une exposition limitée à 100% de l'actif net).
- Les stratégies de taux sont des stratégies qui cherchent à tirer profit des mouvements et des déformations de la courbe des taux, et dont l'univers d'investissement comprend notamment les titres d'État, les futures et les swaps de taux.
- Les stratégies d'arbitrage de convertibles sont des stratégies qui visent à exploiter les anomalies de prix entre les obligations convertibles et leurs actions sous-jacentes.
- Les stratégies d'arbitrage de fusions-acquisitions visent, dans le cadre d'opérations d'OPA et OPE, à capter une prime entre le prix annoncé par l'acquéreur et le prix auquel la cible se traite sur le marché.
- Les stratégies de situations spéciales s'exposent aux opportunités générées par des événements intervenant dans la vie des entreprises telles que filialisations, fusions, restructurations, faillites, etc.
- Les stratégies de trading quantitatif consistent à prendre des positions basées sur des prédictions effectuées par un modèle quantitatif appliqué aux contrats à terme, en procédant à une analyse des cours et des informations dans le but de déceler des signaux acheteurs ou vendeurs.
- Les stratégies global macro tentent de tirer profit des évolutions de l'économie globale et utilisent ainsi tous les instruments à leur disposition reflétant la situation économique mondiale : devises, indices, courbes de taux, matières premières.

Le FCP pourra, en complément de la sélection d'OPC effectuée par l'équipe de gestion et pour appuyer leurs thèses d'investissement, détenir, de manière ponctuelle :

- des fonds indiciels cotés (ETF), et ce dans la limite de 20% de son actif net,
- des actions de sociétés des Etats membres de l'OCDE dans la limite de 15% de son actif net
- des EMTN, Titres Négociables à Moyen Terme (anciennement « BMTN ») et warrants dans la limite de 35% de son actif net
- des titres subordonnés de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'OCDE (obligations subordonnées, AT1/CoCos,...) dans la limite de 20% de son actif net.

En fonction des aléas de marché, le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire.

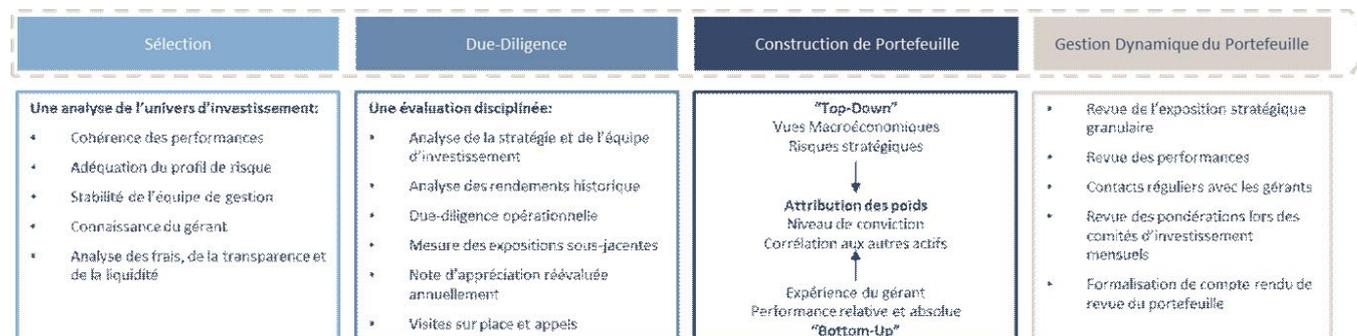
Processus d'investissement dans une sélection d'OPC de l'Univers d'Investissement

Les décisions d'investissement dans des OPC de l'univers d'investissement reposent essentiellement sur l'analyse croisée des approches suivantes :

- approche « top down » : approche macro-économique, anticipation des perspectives de croissance des différentes industries et zones géographiques, détermination de thématiques d'investissement, identification des stratégies présentant le plus de potentiel dans un contexte de marché donné. L'analyse top-down est essentielle pour déterminer l'allocation dans les stratégies de l'univers.

- approche « bottom-up » : analyse des forces et faiblesses des sociétés de gestion des OPC considérées, positionnement stratégique, qualité de l'équipe de gestion, expérience des gérants, structure de frais (l'équipe de gestion sera soucieuse de pouvoir participer à des opérations de seeding et/ou négocier les frais avec les gérants), qualité des résultats, actifs sous-gestion, solidité opérationnelle, qualité de la gestion des risques... La sélection d'OPC pour une inclusion dans le FCP repose sur une Due-Diligence approfondie. L'approche « bottom up » est essentielle pour la sélection des OPC.

Des outils quantitatifs d'aide à la décision pourront être utilisés, notamment pour calibrer la volatilité du portefeuille mais les décisions finales d'investissement resteront discrétionnaires.



Politique d'allocation du FCP

Les allocations du FCP seront plus stratégiques que tactiques ; leur évolution se fera donc généralement de manière graduelle. Les facteurs d'allocation dépendront essentiellement, pour chaque OPC, du potentiel de performance attendu au regard des facteurs de risques spécifiques du FCP (niveaux moyens d'exposition au marché, de concentration et de liquidité). L'allocation maximum dans un OPC au sein du FCP est plafonnée à 20%. Le FCP fera l'objet d'un suivi et d'une gestion des risques quotidiens. Les gérants viseront à ne pas excéder une volatilité historique annualisée des valeurs liquidatives de 6% sur la durée de placement recommandée. L'exposition totale du FCP définie comme la somme des expositions à chacun des fonds sous-jacents sera ajustée de manière à ce que le FCP respecte son seuil de volatilité.

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 60% dans des stratégies actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents de toutes capitalisations et de tous les secteurs, et ce via des OPC, avec les contraintes suivantes :
 - o De 0% à 15% de stratégies actions de pays émergents,
 - o De 0% à 15% de stratégies actions de petites capitalisations

Le cumul des expositions ne pourra pas dépasser 100% de l'actif net.

Le FCP pourra détenir :

- Jusqu'à 100% de titres et instruments du marché monétaire,
- De 0% à 100% en obligations d'Etats des pays de l'OCDE,
- De 0% à 20% dans des obligations corporate dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE,
- De 0% à 20% dans des obligations convertibles dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE. La fourchette de sensibilité exposée au risque de taux sera comprise entre 0 et 5.

Le FCP pourra être exposé de 0% à 20% au risque de change sur des devises hors euro.

Pour assurer le respect des contraintes de volatilité et faire face à des périodes de crise, l'équipe de gestion peut temporairement modifier partiellement ou plus substantiellement l'exposition du FCP et investir dans des titres du marché monétaire ou obligataire des états de l'OCDE dont le rating sera supérieur ou égal à BBB (selon l'analyse de la société de gestion) à l'achat.

Pour les titres hors marché monétaire ou obligataire public des pays de l'OCDE, aucune contrainte de rating n'est appliquée.

La société de gestion n'aura pas exclusivement et mécaniquement recours aux notations des agences internationales et privilégiera sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de ces actifs et décider de la notation qu'elle attribue à chaque titre.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Les contraintes d'investissement en termes d'instruments sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

L'exposition concerne les investissements directement détenus par le FCP. Ces derniers pourront comprendre les actifs mentionnés dans le tableau ci-dessous avec les contraintes indiquées. La somme des expositions directes ne pourra pas dépasser 100%.

Exposition Directe (Au niveau du fonds)		
Catégories d'actifs	Exposition Minimale	Exposition Maximale
OPC	0%	100%
FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle	0%	30%
Obligations d'Etat	0%	100%
Obligations Corporate (1)	0%	20%
Titres Subordonnés, AT1/CoCos (2)	0%	20%
Obligations Convertibles (3)	0%	20%
Actions ou des titres de capital de sociétés des Etats membres de l'OCDE	0%	15%
Titres intégrant des dérivés, EMTN, Titres Négociables à Moyen Terme (anciennement « BMTN ») et warrants (4)	0%	35%
Fonds indiciels cotés (ETF)	0%	20%

(1) Il est précisé que les obligations corporate sont à considérer hors allocation dans les catégories (2), (3) et (4) qui font l'objet de contraintes d'exposition propres. Ce ratio concerne les obligations corporate « vanille » à taux fixe ou à taux variable.

OPC :

Le FCP s'autorise à investir de 0% à 100% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, ou fonds d'investissement de droit français, dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous :

- de 0% à 100% dans des parts ou actions d'OPC de droit français et/ou européen relevant de la Directive 2009/65/CE qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement ; notamment :
- Les stratégies actions (0%-60%) avec une limite à 15% maximum de l'actif net dans des stratégies actions de pays émergents et 15% dans des stratégies actions de petites capitalisations,
- Les stratégies de taux (0%-60%),
- Les stratégies d'arbitrage d'obligations convertibles (0%-40%),
- Les stratégies d'arbitrage de fusions-acquisitions et de situations spéciales (0%-30%),
- Les stratégies de global macro (0%-20%),
- Les stratégies de trading quantitatif (0%-20%)
- jusqu'à 30% de l'actif net, des parts ou actions de FIA de droit français ou étrangers ou fonds d'investissement étranger et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier
- jusqu'à 20% de l'actif net en fonds indiciel cotés (ETF) Le FCP s'autorise à investir dans les OPC gérés par Longchamp

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP s'autorise à investir de 0% à 100% dans des obligations d'Etat des pays de l'OCDE, et de:

- 0% à 20% dans des obligations corporate dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE,
- 0% à 20% dans des titres subordonnés, dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE (obligations subordonnées, AT1/CoCos...)
- 0% à 20% dans des obligations convertibles dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à ces titres de créance ou instruments monétaires.

Actions :

Le FCP pourra détenir des actions ou des titres de capital de sociétés des Etats membres de l'OCDE et/ou cotées dans des Etats membres de l'OCDE jusqu'à 15% de son actif net.

Titres intégrant des dérivés (hors ceux catégorisés dans les titres de créance et instrument du marché monétaire) :

Le FCP pourra détenir des EMTN, des Titres Négociables à Moyen Terme (anciennement "BMTN") et warrants indexés aux marchés actions, taux, change, crédit et ainsi obtenir une exposition à leur volatilité avec un profil optionnel jusqu'à 35% de son actif net. Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux
- Change

- Crédit

- Autre risque : corrélation (pour les titres avec plusieurs Sous-Jacents).

La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture Exposition Arbitrage

La couverture ne sera pas systématique mais discrétionnaire selon les analyses du gérant. La nature des instruments utilisés :

- EMTN

- Titres Négociables à Moyen Terme (anciennement « BMTN »)

- Warrants

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Achat / Vente d'instruments émis par des institutions financières.

Dépôts :

Le FCP pourra utiliser les dépôts à hauteur maximale de 10%, ceux-ci seront placés auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Les emprunts en espèces ne pourront représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon temporaire, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

Opérations de cessions acquisitions temporaires de titres :

Néant.

Dérivés (en direct) :

Néant.

Profil de risque :

L'actif du FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion de portefeuille. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose le porteur sont les suivants:

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux) et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. Sa performance peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque de marché actions : Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation : En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. Dans ce cas, elle peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque d'investissement sur les marchés émergents : L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents et des pays en développement peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) : Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru supérieur de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Une évolution défavorable de l'euro par rapport à d'autres devises pourrait avoir un impact négatif et entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Risque de Liquidité : Le FCP peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers à terme par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du FCP dans son ensemble.

Risque lié aux dérivés : le FCP utilise des dérivés qui sont des dérivés de gré à gré à des fins d'investissement et/ou de couverture.

Ces instruments sont volatils et peuvent être soumis à différents types de risques, y compris, mais sans limitation, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. De plus, les investissements dans des dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur le marché secondaire et il peut être difficile d'évaluer la valeur d'une telle position. Pour ces raisons, rien ne garantit que les stratégies utilisant des instruments dérivés atteignent l'objectif prévu.

Risques liés aux AT1 : Le FCP utilise des obligations subordonnées, qui incluent les AT1 (Titres de capital pour les institutions financières) Ces titres peuvent présenter un risque de liquidité et présentent un risque de conversion ou de diminution du nominal lorsque les fonds propres de l'émetteur passent en dessous d'un seuil de déclenchement.

Risques en matière de durabilité : Le FCP ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le fonds. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Fonds. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau de l'OPCVM

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. La société de gestion est tenue de décrire la manière dont les risques de durabilité (tels que définis ci-dessus) sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère.

Classification de l'OPCVM selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé l'OPCVM en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement SFDR.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du fonds, la Société de Gestion estime que les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du fonds.

Les incidences des risques en matière de durabilité peuvent être nombreuses et variées en fonction d'autres risques spécifiques, d'une région et/ou d'une classe d'actifs auxquels les fonds sont exposés. En général, lorsqu'un actif est exposé à un risque en matière de durabilité, cela peut avoir un impact négatif sur sa valeur et entraîner sa perte totale, ce qui pourrait affecter négativement la valeur liquidative des fonds concernés.

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité doit être conduite pour chaque fonds.

On entend par « facteurs de durabilité » les facteurs relatifs aux questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

On entend par « risque en matière de durabilité » les facteurs relatifs à un événement ou une situation dans le domaine environnemental social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité peuvent soit représenter un risque en eux-mêmes, soit avoir une incidence sur d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, le risque de liquidité ou le risque de contrepartie, en contribuant significativement à l'exposition du fonds à ces risques. L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement d'un fonds est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, obsolètes et/ou inexactes. Même lorsque ces données sont identifiées, rien ne garantit qu'elles soient correctement évaluées.

Les risques en matière de durabilité sont liés, entre autres, aux événements « climat » résultant du changement climatique (les « Risques Physiques ») ou à la réponse de la société face au changement climatique (les « Risques de Transition »), qui peuvent entraîner des pertes inattendues susceptibles d'affecter les investissements réalisés par les fonds. Les événements sociaux (par exemple les inégalités, l'inclusivité, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou le manque de gouvernance (par exemple des violations significatives et répétées des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.)

peuvent également engendrer des risques en matière de durabilité.

En mettant en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la Société de gestion.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts S : Tous souscripteurs, plus particulièrement les investisseurs institutionnels et grands investisseurs particuliers

Parts I : Tous souscripteurs, plus particulièrement les investisseurs institutionnels et grands investisseurs particuliers

Parts A : Tous souscripteurs

Ce FCP s'adresse à des porteurs souhaitant bénéficier d'un investissement peu corrélé avec les classes d'actifs traditionnelles cherchant à réaliser une performance régulière sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa situation personnelle, de son patrimoine, de ses besoins actuels et sur la durée de placement recommandée comme de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer au risque de ce fonds.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP.

Informations relatives à la loi « Fatca »

La France et les Etats-Unis ont conclu un accord inter-gouvernemental de Modèle I (« IGA »), afin de mettre en œuvre en France la loi américaine dite « FATCA » qui vise à lutter contre l'évasion fiscale des contribuables américains détenant des avoirs financiers à l'étranger. L'expression « contribuables américains » désigne une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats Fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) un ou plusieurs contribuables américains jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

Le FCP a été enregistré en tant que « institution financière déclarante » auprès de l'autorité fiscale américaine. A ce titre le FCP est tenu de communiquer à l'administration fiscale française, pour 2014 et les années suivantes, des renseignements concernant certaines détentions ou sommes versées à certains contribuables américains ou à des institutions financières non américaines considérées comme non participantes à FATCA, qui feront l'objet d'un échange automatique d'informations entre les autorités fiscales françaises et américaines. Les investisseurs seront tenus de certifier leur statut FATCA auprès de leur intermédiaire financier ou de la société de gestion, selon les cas.

En conséquence de l'application par le FCP de ses obligations au titre de l'IGA tel que mis en œuvre en France, le FCP sera considéré comme étant en conformité avec FATCA et devrait être exonéré de la retenue à la source prévue par FATCA sur certains

revenus ou produits de source américaine.

Il est conseillé à l'investisseur dont les parts sont détenues par l'intermédiaire d'un teneur de compte situé dans une juridiction n'ayant pas conclu un IGA de s'informer auprès de ce teneur de compte de ses intentions à l'égard de FATCA. Par ailleurs, certains teneurs de compte peuvent devoir recueillir des informations supplémentaires de la part des investisseurs afin de se conformer à leurs obligations au titre de FATCA ou du pays du teneur de compte. En outre, l'étendue des obligations liées à FATCA ou un IGA peut varier en fonctions de la juridiction du teneur de compte. Il est donc conseillé à l'investisseur de consulter son conseiller fiscal habituel.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 19 août 2014*
- *Date de création du Fonds : 26 septembre 2014*

rapport d'activité

Revue des marchés pendant l'exercice comptable 2022

L'environnement de marché

L'année 2022 a été compliquée sur les marchés financiers avec la combinaison de facteurs négatifs comme la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, les hausses de taux des banques centrales, la situation sanitaire en Chine et les craintes d'un ralentissement économique mondial. Au sortir d'une année 2021 pro-risque, les investisseurs ont fait face à une volatilité accrue tant sur les actions (la moyenne du VIX sur l'année est ressortie à 25.6 contre 19.7 en 2021), que sur le crédit (les spreads ont presque doublé sur l'investment grade et le high yield aux US et en Europe), ou encore les devises du G7 (l'indice a gagné 3 points en moyenne en 2022). Mais le choc majeur sur l'année reste celui sur les taux (l'indice MOVE de volatilité sur les taux US a doublé en 2022), alors que l'inflation élevée a forcé les banques centrales à augmenter les taux directeurs. A part celles de la banque centrale du Japon (BOJ) et de la banque centrale de Chine (PBOC), toutes les décisions monétaires ont été restrictives en 2022. A commencer par la FED qui a porté son taux directeur de 0.25% à 4.50% entre mars et décembre 2022, par la BOE (+325bps sur l'année) pourtant confrontée à la crise sur les fonds de pension et à la RBA (Australie). La BCE a débuté le processus de normalisation monétaire plus tard (juillet) et a, au total, fait progresser son taux directeur de 250bps.

L'année 2022 a débuté avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'impact sur les matières premières a été immédiat avec une hausse de 26% du Brent sur la 1ère semaine de mars, mais surtout de 115% du gaz naturel sur la même période. Ces éléments sont venus durcir une inflation déjà élevée alors que les tensions sur l'approvisionnement héritées du covid-19 perdurent. Aux US, le CPI a ainsi dépassé les 8% entre février et septembre 2022 avant de redescendre à 6.5% en décembre. La core, c'est-à-dire hors énergie et nourriture, reste proche de 6% en décembre après un pic à 6.6% en septembre. En zone euro, l'inflation a fini l'année à 9.2% après un point haut à 10.6% en octobre dernier. Ces chiffres sont à mettre en perspective avec les niveaux sous 2% entre 2010 et 2021. Confrontées à cette combinaison de facteurs temporaires et structurels, les banques centrales ont été plus restrictives et ont donc augmenté leurs taux d'intérêts très rapidement. A partir du mois de juin, les marchés ont estimé que ces hausses de taux pourraient faire plier la croissance mondiale et les craintes de ralentissement économique se sont multipliées. Entre une Chine à l'arrêt en raison du covid-19 (les confinements n'ont été levés que début décembre 2022) et des consommateurs européens et US impactés par la hausse des prix, les économistes ont revu à la baisse les perspectives de croissance pour 2022 et 2023. Le UK a été durement touché par l'inflation (au-dessus de 10%), tandis que la crise politique en septembre (Liz Truss est restée 1ère ministre pendant 45 jours seulement) a donné lieu à une explosion des taux longs, à la déroute des fonds de pension et à l'intervention de la BOE. Depuis la nomination de Rishi Sunak, les investisseurs ont été rassurés et les taux se sont normalisés. En fin d'année, la réouverture de la Chine a été saluée par les marchés qui estiment que la croissance mondiale va en profiter. L'indice ADRs (Nasdaq Dragon) qui rassemble des sociétés comme Alibaba ou Baidu a progressé de 50% entre octobre et décembre 2022.

Performances des principales classes d'actifs

Dans cet environnement, les marchés actions ont enregistré une performance très négative (MSCI World : -19.46%), rendant l'intégralité des gains acquis en 2021. Le portefeuille traditionnel 60/40 (60% actions & 40% obligations) a chuté de 17.54% sur l'année.

Les actions US ont clôturé dans le rouge (S&P 500 : -19% / Nasdaq : -33%). Les valeurs technologiques ont été délaissées à mesure que les taux d'intérêts progressaient. Les valorisations ont souffert (le P/E est passé de 23x à 17x sur le S&P 500) tandis que les résultats des sociétés ont résisté même si les analystes ont commencé à réduire leurs attentes fin 2022. Le poids des valeurs technologiques dans les indices actions US explique la sous-performance par rapport à l'Europe en particulier. L'indice paneuropéen SX5E a perdu 11.7% en 2022, porté par le CAC 40 (-9.5%) mais surtout par le FTSE 100 (+0.91%). L'indice UK a en effet bénéficié de sa pondération forte sur les banques (le SX7P a limité sa perte à 3%) et sur les valeurs énergies (le SXEP a grimpé de 24%), mais aussi de la chute de la livre sterling. En Asie, les performances ont été directement liées aux décisions de la Chine sur la politique zéro-covid. Pendant les 10 premiers mois de l'année, le gouvernement s'est, en effet, montré intransigeant, justifiant la fermeture quasiment totale de l'économie. Puis, le ralentissement de l'économie observé a donné lieu à l'abandon de la politique zéro-covid. Le CSI 300 a perdu 21% en 2022 quand les valeurs technologiques ont dévissé de 25% (indice Nasdaq Dragon). Les pays périphériques ont mieux tenu avec le Japon (Nikkei : -9%) qui a bénéficié d'une BOJ très accommodante (malgré un léger revirement fin 2022) et donc d'un JPY en baisse et l'Inde qui a continué sur sa lancée de 2021 (+4.3%). La Corée n'a, en revanche, pas été épargnée (KOSPI : -25%), alors que le secteur immobilier s'est effondré à l'instar de ce qui s'est passé en Chine. Enfin, la value a surperformé la growth, une première depuis 2006 dans un contexte inflationniste et de hausse de taux.

Sur le marché obligataire, la volatilité a explosé à mesure que les banques centrales adoptaient des politiques plus restrictives. Les taux longs US sont passés de 1.50% (10y) début janvier à 3.85% fin décembre, tirés vers le haut par l'inflation. Dans le même temps, les taux courts ont progressé de 370bps pour terminer 2022 à 4.40% donnant lieu à une inversion sur le segment 2y10y (-60bp fin 2022, avec un maximum à -83bp courant décembre). En Europe, les taux ont également grimpé alors que la BCE a été moins accommodante avec cependant une réactivité moindre. Le risque Italie a d'abord été réel, l'écart entre le BTP 10y et le Bund 10y passant de 135bps début 2022 à 250bps en septembre avant que l'accalmie sur le front politique en Italie et sur les prix de l'énergie en Europe se matérialise. La volonté de l'Allemagne d'émettre de la dette commune en zone euro pour financer la transition énergétique a permis au spread de retomber vers 200bps fin 2022. Au UK, le taux 10y est monté jusqu'à 4.5% en septembre à la suite du plan du gouvernement Truss avant que la BOE n'intervienne pour calmer les marchés. Fin 2022, les banques centrales ont annoncé un retrait via les programmes de quantitative tightening.

Sur le crédit, l'écartement des spreads a marqué les investisseurs, à la fois sur l'investment grade et sur le high yield. Les indices de CDS ont souffert en 2022, le Main est ainsi passé de 47bps fin 2021 à 90bps fin 2022 avec un pic autour de 140bps en septembre. Même constat sur le high-yield (crossover), de 240bps à 470bps pour un maximum juste sous 700bps. Les primes de risque aux US ont suivi la même tendance en 2022. Globalement, les indices crédit ont donc affiché des pertes significatives. Les indices Bloomberg globaux investment grade et high yield ont respectivement perdu 16.25% et 12.7% sur l'année, le high-yield étant moins impacté grâce à une durée plus faible et un portage (coupons) plus importants.

Sur les devises, le dollar a poursuivi sa hausse (DXY : +8.2% en 2022), supporté par les hausses de taux de la FED en dépit d'une chute de 9.2% entre fin septembre et fin 2022. L'USD a bénéficié du contexte inflationniste mais également de la faiblesse des autres devises. En effet, l'euro a été pénalisé par les craintes sur la guerre en Ukraine et la hausse de la facture énergie. La livre sterling a fait les frais d'une combinaison de facteurs mais principalement de l'incohérence politique et d'une croissance anémique. Enfin, le yen a subi le différentiel de taux (le coût du hedge 1-an sur USD/JPY est passé de 1% à près de 5% fin 2022) lié à une BOJ toujours accommodante.

Enfin les matières premières ont continué de progresser (WTI : +6% sur l'année) même si le 2ème semestre a été moins porteur avec les confinements en Chine et les craintes sur le ralentissement de la croissance mondiale. Même constat sur le gaz naturel qui a bénéficié de la situation en Ukraine jusqu'au mois d'août avant que les pays européens indiquent que les stocks étaient élevés et que les températures hivernales soient modérées. Les métaux (indice BCOMIN) ont souffert (-4% en 2022) dans un environnement compliqué malgré l'accélération sur la transition écologique souhaitée par les gouvernements. Enfin, les métaux précieux ont stagné sur l'année, entre l'or (-0.28%) et l'argent (+2.8%).

Performances du fonds

La part S du fonds Longchamp Patrimoine Fund a réalisé une performance de -0.76% nette de frais sur l'année écoulée. La part I du fonds Longchamp Patrimoine Fund a réalisé une performance de -1.25% nette de frais sur l'année écoulée. La part A du fonds Longchamp Patrimoine Fund a réalisé une performance de -1.74% nette de frais sur l'année écoulée. Sur l'année, les dispersions et les fonds immobiliers ont contribué positivement à hauteur de +150bps et 75bps. A l'inverse, les actions et le crédit ont souffert, impactant respectivement de -200bps et -180bps. Le fonds a débuté 2022 avec une allocation très diversifiée après une année 2021 positive et marquée par un rallye sur les actifs risqués. L'exposition actions & équivalents représentait 40% du portefeuille, bien protégée par une poche alternative (1/4 du portefeuille) investie sur des produits de dispersion en particulier. Notre idée début 2022 était de profiter de dislocations toujours présentes sur les dividendes (athena dividendes sur le UKX et le SX5E) et sur la corrélation implicite (produits de dispersion qui vendent cette corrélation élevée).

Concernant les mouvements les plus importants de l'année 2022

Courant 2022 l'équipe de gestion a initié des positions sur des holdings cotées dont les prix traitaient avec des décotes significatives par rapport à la NAV. Plus tard dans l'année, le gérant a profité de la hausse des taux et de l'écartement des spreads pour renforcer son exposition au crédit (en particulier investment grade) au détriment des actions. Les positions mises en portefeuille concernant les corporate hybrides et des seniors bancaires. L'équipe de gestion a également augmenté ses positions dans les fonds Longchamp Autocall Fund et Longchamp Dalton Japan Long Only au cours de l'année à hauteur de respectivement 2.15% et 1.08% de l'actif net du fonds.

Positionnement et perspectives

Nous abordons 2023 avec un positionnement un peu plus dynamique qu'en 2022 alors que les craintes de ralentissement économique nous semblent exagérées. Nous avons décidé de réallouer sur le crédit, en particulier le segment investment grade où le portage est intéressant. La poche de liquidités (autour de 10%) nous permettra de profiter d'opportunités de marchés alors même que la volatilité devrait rester d'actualité.

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2022, le montant total brut des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2022) s'est élevé à 777 240,84 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 522 251,94 euros, soit 67% du total des rémunérations versées.
- Montant total brut des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 248 000 euros, 32% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

SFDR

Classification SFDR du fonds : Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-15-1 du Code Monétaire et Financier.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

LONGCHAMP PATRIMOINE FUND
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT
30, rue Galilée
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LONGCHAMP PATRIMOINE FUND relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LONGCHAMP PATRIMOINE FUND

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

1. Instruments financiers structurés valorisés par les émetteurs :

Les instruments financiers structurés sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix de ces instruments sont calculés par leurs émetteurs et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données et hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LONGCHAMP PATRIMOINE FUND

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LONGCHAMP PATRIMOINE FUND

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.04.25 10:53:09 +0200

comptes annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	21 255 386,68	21 324 864,82
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 356 524,78	1 997 202,18
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	559 950,00	412 559,78
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 235 640,01	5 480 573,81
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	4 208 471,81	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 328 805,98	13 434 529,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	1 565 994,10	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	430 933,92	4 701,33
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	430 933,92	4 701,33
Comptes financiers	1 229 577,11	1 555 141,28
Liquidités	1 229 577,11	1 555 141,28
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	22 915 897,71	22 884 707,43

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	22 750 027,32	22 311 359,83
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 376 139,43	91 406,46
• Résultat de l'exercice	1 533 556,46	98 274,38
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	22 907 444,35	22 501 040,67
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	8 453,36	383 666,76
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	8 453,36	383 666,76
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	22 915 897,71	22 884 707,43

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 321,53	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 219 237,23	302 296,86
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	382 144,13	172 007,20
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 602 702,89	474 304,06
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-4 863,06	2 610,53
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-4 863,06	2 610,53
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 597 839,83	471 693,53
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-97 210,60	378 965,43
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 500 629,23	92 728,10
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	32 927,23	5 546,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 533 556,46	98 274,38

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille :

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille est effectuée frais de négociation exclus.

Méthodes de valorisation :

Lors de chaque valorisation, les actifs sont évalués selon les principes suivants:

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre : Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour. En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre : Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour. En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant prend la responsabilité d'effectuer une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM ou de FIA en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Titres de Créances Négociables :

Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

Exception : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

a/ Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an:

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b/ Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an : application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les instruments financiers structurés suivants représentant 20,82% de l'actif net au 30 décembre 2022 sont valorisées à partir des prix communiqués par les émetteurs. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Isin	Nom	Emetteur
XS2024915295	BNP PARIBAS ISSUANCE 05/01/2027	BNP
XS2033178919	BNP PARIBAS ISSUANCE 03/02/2023	BNP
CH0521592755	EFG INTERNATIONAL FINANCE 05/03/2025	EFG
CH0524720536	EFG INTERNATIONAL FINANCE 05/03/2025	EFG
CH0524352371	LEONTEQ SECURITIES 09/03/2026	LEONTEQ
CH1150258791	LEONTEQ SECURITIES 19/01/2023	LEONTEQ
XS2425253882	MORGAN STANLEY 19/05/2025	MS
XS2425253700	MORGAN STANLEY 19/05/2025	MS
GB00BKZYHJ43	MORGAN STANLEY 15/12/2023	MS
XS2499667546	NOMURA BANK INTERNATIONAL 10/07/2027	NOMURA
XS2508154098	SG ISSUER 02/01/2026	SG
XS2476454975	SG ISSUER 02/01/2026	SG
XS2112710434	SG ISSUER 21/02/2025	SG
XS2508148793	SOCIETE GENERALE 02/01/2026	SG
XS2508148876	SOCIETE GENERALE 02/01/2026	SG

Dans le cadre de la valorisation des titres intégrant des dérivés :**Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour
 Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports : Options cotées sur des Places européennes : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour.

Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échange (swaps) :

Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire. Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.

Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité du FCP, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan :

Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans l'hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan. Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Garanties données ou reçues : néant.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion de portefeuille dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Part S : 0,00% Part I : 0,50% Part A : 1,00%
Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille	Actif net	0,20%
Frais indirects maximum des investissements sous-jacents (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,50% TTC taux maximum
Commission de mouvement Dépositaire : 100% Société de gestion : Néant	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	<ul style="list-style-type: none"> • Actions : 0,10% TTC (avec un maximum de 75€) • Obligations : 0,10% TTC (avec un maximum de 95€) • OPC: 150 TTC maximum • Instruments monétaires : 25€ TTC (France) et 55€ TTC(étranger)

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux, barème (TTC)
Commission de surperformance	Actif net	Parts S, I et A : 10% TTC au-delà de la performance annuelle de l'€STR+1,085% Note ci-dessous (1)

(1) Le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

A compter du 03 janvier 2022, l'indicateur de référence EONIA capitalisé +1% est remplacé par l'€STR+8.5 bps capitalisé +1%.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Les guidelines ESMA définissent la période de référence comme « la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Afin de rester en ligne avec sa méthodologie de calcul des commissions de surperformances mise en place à la création de l'OPC, le fonds n'applique pas de réinitialisation du mécanisme de compensation de la sous-performance passé. En conséquence, cela signifie que les sous-performances seront prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance sans limite dans le temps. Cette approche, plus stricte que celle définie par l'ESMA et qui autorise la réinitialisation du mécanisme de compensation de la sous-performance passée au bout de 5 ans, reste à l'avantage des porteurs de l'OPC.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois. La nouvelle période d'observation commencera au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de XX% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts S, I et A) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.



2 évolutionactif net

Devise	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	22 501 040,67	20 345 698,20
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 064 650,86	5 957 111,87
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-457 108,67	-6 407 243,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	838 253,12	1 465 255,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 240 548,09	-1 375 676,57
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-6 707,65	-17 059,53
Différences de change	46 228,92	8 438,53
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-338 994,03	2 431 788,30
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-102 456,43	236 537,60
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	236 537,60	-2 195 250,70
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 500 629,23	92 728,10
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	22 907 444,35	22 501 040,67

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	779 016,40	-
Obligations à taux variable	1 456 623,61	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	4 208 471,81

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	779 016,40	-	1 456 623,61	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 229 577,11
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	1 552 713,98	682 926,03
Titres de créances	392 811,38	-	1 911 735,00	1 903 925,03	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 229 577,11	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 167 197,19	437 182,19	-	-
Obligations et valeurs assimilées	779 016,40	-	-	-
Titres de créances	379 026,81	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	7 405,12	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	430 933,92
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	417 938,72
Frais de gestion rétrocédés	8 675,20
Coupons à recevoir	4 320,00
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	8 453,36
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	8 453,36
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART S / FR0012034783	625,074	805 577,84	109	141 713,22
PART I / FR0013462033	238,953	250 277,02	148	157 729,78
PART A / FR0012034791	7,348	8 796,00	130,602	157 665,67
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART S / FR0012034783		-		-
PART I / FR0013462033		-		-
PART A / FR0012034791		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART S / FR0012034783		-		-
PART I / FR0013462033		-		-
PART A / FR0012034791		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART S / FR0012034783		-		-
PART I / FR0013462033		-		-
PART A / FR0012034791		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART S / FR0012034783	0,20
PART I / FR0013462033	0,70
PART A / FR0012034791	1,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART S / FR0012034783	-
PART I / FR0013462033	3,14
PART A / FR0012034791	1,49
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	3 973,87
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **6 539 300,08**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 533 556,46	98 274,38
Total	1 533 556,46	98 274,38

PART S / FR0012034783	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 109 609,29	101 309,79
Total	1 109 609,29	101 309,79
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013462033	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	164 599,62	5 891,87
Total	164 599,62	5 891,87
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART A / FR0012034791	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	259 347,55	-8 927,28
Total	259 347,55	-8 927,28
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 376 139,43	91 406,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 376 139,43	91 406,46

PART S / FR0012034783	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-960 727,17	63 323,72
Total	-960 727,17	63 323,72
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013462033	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-153 427,77	9 938,42
Total	-153 427,77	9 938,42
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART A / FR0012034791	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-261 984,49	18 144,32
Total	-261 984,49	18 144,32
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 26 septembre 2014

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	22 907 444,35	22 501 040,67	20 345 698,20	16 956 455,57	10 188 171,44

PART S / FR0012034783	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	12 048,379	11 532,305	10 652,432	9 704,510	8 119,922
Valeur liquidative	1 329,86	1 339,99	1 186,20	1 246,51	1 089,42
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	12,35	14,27	105,36	102,04	49,72

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013462033	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	2 423,643	2 332,690	3 665,690	400,000	-
Valeur liquidative	1 052,08	1 065,40	947,32	1 000,50	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	4,60	6,78	79,81	23,29	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART A / FR0012034791	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	3 605,256	3 728,510	3 876,633	3 844,005	1 311,991
Valeur liquidative	1 202,38	1 223,70	1 093,01	1 160,13	1 023,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,73	2,47	87,14	85,27	36,23

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé Valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Actions						
FR000033409	FONCIERE LYON REIT	PROPRE	2 366,00	199 690,40	EUR	0,87
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	1 730,00	100 513,00	EUR	0,44
GB00BKLGLS10	NIPPON ACTIVE VALUE	PROPRE	330 000,00	437 182,19	GBP	1,91
GG00B1GHHH78	VOLTA FINANCE	PROPRE	36 000,00	174 240,00	EUR	0,76
NL0012059018	EXOR RG	PROPRE	1 905,00	130 111,50	EUR	0,57
NL0013654783	PROSUS NV	PROPRE	2 290,00	147 590,50	EUR	0,64
US83404D1090	SOFTBANK GRP CORP	PROPRE	9 900,00	196 357,12	USD	0,86
GG00B1RMC548	TETRAGON FINAN AIW	PROPRE	70 591,00	636 682,37	USD	2,78
GG00B1YQ7219	THIRD POINT OFF CL	PROPRE	17 218,00	334 157,70	USD	1,46
Total Actions				2 356 524,78		10,29
Obligations						
XS2317279060	TELEG 7% 03/26	PROPRE	1 000 000,00	779 016,40	USD	3,40
CH1174335732	CREDIT SUISSE VAR 26	PROPRE	900 000,00	773 697,58	EUR	3,38
FR0013534351	ELECTRICITE VAR PERP	PROPRE	800 000,00	682 926,03	EUR	2,98
Total Obligations				2 235 640,01		9,76
Warrants						
GB00BKZYHJ43	MORGAN STANLEY WRT	PROPRE	500,00	559 950,00	EUR	2,44
Total Warrants				559 950,00		2,44
Titres de créances						
CH0521592755	EF INT FIN LTD 03/25	PROPRE	750 000,00	781 650,00	EUR	3,41
CH0524352371	LEONTEQ SECURI 03/26	PROPRE	250 000,00	322 600,00	EUR	1,41
CH0524720536	EFG INTL LTD 03/25	PROPRE	750 000,00	750 075,00	EUR	3,27
CH1150258791	LEONTEQ SECUR 23	PROPRE	200 000,00	108 531,78	USD	0,47
XS2024915295	BNP PARIBAS 27	PROPRE	300 000,00	270 495,03	USD	1,18
XS2033178919	BNP PARIBAS 02/23	PROPRE	300 000,00	284 280,00	EUR	1,24
XS2112710434	SG ISSUER SA 2025	PROPRE	100 000,00	112 710,00	EUR	0,49
XS2425253700	MORGAN STANLEY 25	PROPRE	100 000,00	98 400,00	EUR	0,43
XS2425253882	MORGAN STA 05/25	PROPRE	150 000,00	168 900,00	EUR	0,74
XS2476454975	SG ISSUER 02/01/26	PROPRE	300 000,00	336 000,00	EUR	1,47
XS2499667546	NOMURA BK INTL 7/27	PROPRE	800 000,00	436 240,00	EUR	1,90
XS2508148793	SOCIETE GENERALE 26	PROPRE	150 000,00	174 810,00	EUR	0,76
XS2508148876	SOC GEN 01/26	PROPRE	150 000,00	177 135,00	EUR	0,77
XS2508154098	SG ISSUER 01/26	PROPRE	150 000,00	186 645,00	EUR	0,81
Total Titres de créances				4 208 471,81		18,35
Opcvm						
FR0013321957	LONGCHP DAL JAP L C1	PROPRE	870,0530	1 060 568,51	EUR	4,63
FR0013321999	LONGCHP DAL JAP L C4	PROPRE	187,0000	227 464,93	EUR	0,99
FR0013405461	LONGCHAMP AUTO FD C1	PROPRE	2 494,2000	2 619 184,36	EUR	11,43
FR0013423571	LONGCHP DAL INDIA C1	PROPRE	21,1380	377 023,29	EUR	1,65
FR0013442597	LONGCHAM SOLFER CRED	PROPRE	2 197,3350	2 255 058,99	EUR	9,84
FR0013447737	SICAV IXIOS GOLD I E	PROPRE	530,0000	670 253,90	EUR	2,93
FR0014001BU8	IXIOS ENERG MET	PROPRE	620,0000	779 879,40	EUR	3,40
GG00BWBSDM98	CHENAVARI TORO INCO	PROPRE	344 320,0000	175 603,20	EUR	0,77
IE00B81TMV64	ALGEBRIS FINANC.CF I	PROPRE	2 000,0000	346 100,00	EUR	1,51
IE00BFXZM553	LAF DALT EUR B1 ACC	PROPRE	119,4672	255 724,68	EUR	1,12
IE00BFXZM884	LAF DALT EUR-B2 SICA	PROPRE	350,0000	667 469,60	EUR	2,91
IE00BYXQB101	ANDURAND UCITS ICAV	PROPRE	2 655,1610	356 773,98	EUR	1,56
IT0001358479	UNICREDI IMMOB UNO A	PROPRE	198,0000	-	EUR	-
IT0003752745	IMMOBILIARE DINAMICO	PROPRE	15 884,0000	322 683,46	EUR	1,41
IT0004014707	ATLANTIC FONDO COMU	PROPRE	4 234,0000	687 516,92	EUR	3,00
LU0217138485	PICTET PREM BRANDS I	PROPRE	194,27562	54 902,29	EUR	0,24
LU1611493906	US EQUITY FLEX FCP	PROPRE	147,9950	218 893,48	EUR	0,96
LU1995645956	HELIUM FUND SICAV	PROPRE	682,5320	819 699,09	EUR	3,58
Total OPCVM				11 894 800,08		51,93

Liquidités

Vente à règlement différé

SDS065EUR	Vte diff titres EUR	PROPRE	417 938,72	417 938,72	EUR	1,82
Total Vente à règlement différé				417 938,72		1,82

Coupons à recevoir

GG00B1GHHH78	VOLTA FINANCE	ACHLIG	36 000,00	4 320,00	EUR	0,02
Total Coupons à recevoir				4 320,00		0,02

BANQUE OU ATTENTE

BK065EUR	Banque EUR SGP	PROPRE	1 222 171,99	1 222 171,99	EUR	5,34
BK065USD	Banque USD SGP	PROPRE	7 898,30	7 405,12	USD	0,03
TOTAL BANQUE OU ATTENTE				1 229 577,11		5,37

FRAIS DE GESTION

F110EURC2	PrComGestFin	PROPRE	- 1 072,51	- 1 072,51	EUR	-
F110EURC3	PrComGestFin	PROPRE	- 3 582,73	- 3 582,73	EUR	- 0,02
F120EURC1	PrComGestAdm	PROPRE	- 2 647,94	- 2 647,94	EUR	- 0,01
F120EURC2	PrComGestAdm	PROPRE	- 429,00	- 429,00	EUR	-
F120EURC3	PrComGestAdm	PROPRE	- 716,55	- 716,55	EUR	-
F171EUR	PrComVariableAcqu	PROPRE	- 4,63	- 4,63	EUR	-
F900EUR	PrRetroFDG	PROPRE	3 973,87	3 973,87	EUR	0,02
F900EUR-	PrN-1RetroFDG	PROPRE	4 701,33	4 701,33	EUR	0,02
Total FRAIS DE GESTION				221,84		0,01

Total Liquidités

1 652 057,67 7,22

Total LONGCHAMP PATRIMOINE FUND

22 907 444,35 100,00